

L'emploi des jeunes se porte mieux

BRUXELLES 5.000 jeunes demandeurs d'emploi en moins en deux ans

► Le taux d'emploi des jeunes à Bruxelles augmente.
► Le chômage des jeunes infra-qualifiés reste un grand défi pour la capitale.

six mois.

Au cours de la première année complète de la législature (2015), 4.631 jeunes ont suivi une formation, 2.295 ont effectué un stage, et 3.690 ont décroché un emploi via les services d'Actiris, l'Office régional de l'emploi. « Depuis le début de la

législature, tout a été mis en œuvre pour créer des synergies structurelles entre tous les services publics de l'emploi et de la formation actifs à Bruxelles (Actiris, le VDAB, Bruxelles Formation, Syntra Brussel...), explique Didier Gosuin. Grâce à cela, nous avons désormais une vi-

sion précise des performances des politiques publiques. »

Les principaux mécanismes mis en place portent leurs fruits : 2.295 stages ont été organisés en 2015 contre 1.851 en 2014 (+24 %). Il y a également eu 448 formations en plus à destination des moins de 30 ans, soit une

hausse de 10,7 % entre 2014 et 2015. Ces chiffres prennent-ils en compte la politique d'exclusion (du chômage et des allocations d'insertion) du fédéral ? Selon Actiris, cette catégorie ne représente qu'une infime partie des chiffres. L'Office de l'emploi dégage l'arme ultime en guise de preuve : le taux d'emploi des moins de 30 ans, qui n'a jamais été aussi haut depuis cinq ans. 61,9 % en 2015 contre 61,3 en 2014 et 57,2 en 2013.

85 % avec au maximum un diplôme secondaire supérieur

Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris, se plaît à le rappeler : depuis le début de l'année, le chômage des jeunes à Bruxelles est plus faible qu'à Anvers. Avril a constitué le 35^e mois consécutif de baisse du chômage pour cette catégorie.

Tout n'est pas rose pour autant. Le plus grand challenge de Bruxelles est connu et il est confirmé par ces nouveaux chiffres : le chômage des jeunes infra-qualifiés. Parmi les 26.728 demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, ils sont 22.942 à avoir, au maximum, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Soit 85 %. Le niveau d'études a un impact sur la durée de chômage : plus il est faible, plus le délai d'attente pour trouver un boulot est élevé. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

COMMUNICATION

Sensibiliser les jeunes par tous les moyens

La lutte contre le chômage des jeunes passe aussi par la sensibilisation des premiers concernés. Olivia P'Tito, la directrice générale de Bruxelles Formation, a estimé que les bons chiffres des formations s'expliquaient notamment par des campagnes de communication ciblées sur le public jeune. Bruxelles Formation a ainsi lancé une campagne via des capsules vidéo avec l'humoriste Sarah Grosjean. « Dans chaque capsule, Sarah joue une jeune fille indécise qui galère lors de sa journée d'essai. Les situations sont de plus en plus absurdes et incontrôlables. Sarah n'est pas qualifiée pour le métier en question et l'on comprend à la fin de la capsule qu'elle a besoin absolument d'une formation ! », explique-t-on. Dans le même esprit, Actiris a lancé une série de capsules vidéo avec l'humoriste Abdel en vrai. Le ton est humoristique et résolument proche des jeunes. L'objectif : donner des conseils aux jeunes pour leur recherche d'emploi.

A.-C.B.



Selon Actiris, le taux d'emploi des moins de 30 ans n'a jamais été aussi haut depuis cinq ans : 61,9 % en 2015 contre 61,3 % en 2014 et 57,2 % en 2013. © JONAS HAMERS

La Belgique doit améliorer la formation des chômeurs

UNION EUROPÉENNE Les recommandations de la Commission

Réduire son déficit de 0,6 %, améliorer l'éducation et la formation pour mieux intégrer les travailleurs restant exclus du marché de l'emploi, dont les migrants, et investir dans les infrastructures : telles sont les principales recommandations que la Commission européenne s'apprête à adresser à la Belgique ce mercredi midi.

Selon nos informations obtenues mardi soir, alors que les débats échaudés entre chefs de cabinet se poursuivaient sur le sort des deux cas problématiques que sont l'Espagne et le Portugal – les frapper de sanctions ou pas ? – la Belgique devrait s'en tirer avec des recommandations dans

la ligne des fournées précédentes.

Et surtout : sans être à nouveau versée dans le volet correctif de la procédure en déficit excessif, un risque qui pend à nouveau au nez du gouvernement belge.

La Commission indique que la Belgique doit poursuivre la réduction de son déficit, à hauteur de 0,6 % en 2017. C'est le rythme de réduction de déficit qui a été assigné à la Belgique : l'objectif annuel était de 0,5 % de réduction les deux années précédentes, il a été revu à la hausse vers 0,6 %. (La logique étant que si la conjoncture s'améliore, l'effort doit s'améliorer aussi.) Ce

rythme annuel de 0,5 ou 0,6 % restera de mise jusqu'à ce que la Belgique atteigne son objectif à moyen terme : un solde budgétaire structurel de 0,75 %.

Le taux d'emploi en Belgique reste notoirement insuffisant. Ce sont toujours les travailleurs âgés, les jeunes, et, ajoute-t-on cette fois-ci, les migrants qui ont du mal à intégrer le marché de l'emploi.

Dans sa livraison rendue ce mercredi midi, la Commission va mettre une emphase particulière sur les efforts à fournir par notre pays en matière d'éducation et de formation professionnelle. ■

J.Kz

LES BRÈVES

Ne choisir ni morale ni religion

Le 13 mars 2015, la Cour constitutionnelle jetait sa boule dans le jeu de quilles en décrétant que le cours de morale n'était plus neutre. La Cour était alors engagée dans un recours en suspension. A nouveau saisie, et par les mêmes parents, elle vient cette fois de trancher en annulation, en produisant un arrêt semblable à celui de 2015. Les parents en question s'opposaient à l'obligation faite à leurs enfants de choisir entre religion et morale. En mars 2015, les juges ont suspendu cette obligation. Là, donc, ils l'annulent. (P.Bn)

ÉTHIQUE Des dossiers médicaux néerlandais scannés par des prisonniers belges

Après un premier scandale de numérisation d'archives médicales par des prisonniers, il rebondit aux Pays-Bas, où trois hôpitaux viennent d'être taclés pour la même pratique. Les détenus belges devaient notamment dégrader les dossiers, retirer les trombones ou les photos. Des détenus ont reconnu qu'ils

avaient vu défiler des photos d'enfants violés et de poitrines féminines, et que certaines données étaient parfois subtilisées pour être transmises à l'extérieur. L'autorité a estimé que trois hôpitaux n'avaient pas conclu de conventions satisfaisant aux exigences légales. En Belgique, il avait été établi que la prison de Louvain a servi de sous-traitant pour le traitement de milliers de dossiers de patients. (Fr.S0)

ENSEIGNEMENT

A mort le joker ?

La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) l'annonçait au Soir du 29 avril : il n'est pas juré qu'elle retouchera le décret régulant les inscriptions en 1^{re} secondaire. Le propos glace des parents de Ganshoren (nord de Bruxelles). Pourquoi ? Les enfants issus de communes où n'existe pas d'école secondaire (c'est le cas de Berchem, localité voisine) bénéficient d'une forme de priorité (un joker) et prennent les places au Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren, au nez et à la barbe des enfants du cru. « S'il n'y a pas de modification du décret, toutes les places disponibles iront aux enfants scolarisés en primaire à Berchem » note Stéphane Obeid (MR), élu à Ganshoren. Il étudie « toutes les voies et recours » pour supprimer le fameux joker. (P.Bn)